

néfastes d'une affection. Les programmes scolaires de lutte contre l'abus des drogues sont un type de prévention primaire. Les programmes visant à aider les drogués à se sevrer appartiennent à la prévention secondaire. Les programmes de désintoxication des alcooliques chroniques font partie de la prévention dite tertiaire. Dans ce rapport, par «prévention», on entend généralement la prévention primaire.

Programme à frais partagés — L'expression «programme à frais partagés» signifie un programme de financement fédéral dans lequel 50 p. 100 des frais admissibles des activités des provinces sont assumés par le gouvernement fédéral.

Programme d'aide aux employés — Les programmes d'aide aux employés comprennent l'élaboration de directives écrites conçues pour venir en aide aux travailleurs qui ont des problèmes de drogue et d'autres problèmes personnels. De plus en plus, ces programmes sont administrés conjointement par le patronat et les syndicats. Ils aident à diriger les travailleurs vers les services de traitement et de réadaptation dont ils ont besoin.

Programme de réadaptation professionnelle des personnes handicapées — Il s'agit d'un programme fédéral en vertu duquel le gouvernement fédéral aide les provinces à financer des programmes destinés aux handicapés. C'est un programme à frais partagés. En 1987-1988, le gouvernement fédéral consacra 95 millions de dollars aux programmes provinciaux. Sur cette somme, 20 millions de dollars serviront à financer des programmes concernant l'abus de l'alcool et des drogues.

Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA) — Ce programme est administré par Santé et Bien-être social Canada. Il sert à financer des programmes de lutte contre la consommation abusive de substances dangereuses à l'intention des Inuit et des Indiens inscrits qui vivent dans les réserves. Les dépenses du programme s'élèveront à environ 52 millions de dollars en 1987-1988.

Psychotrope — Voir Substances psychotropes.

Réduction de la demande — Les stratégies de réduction de la demande visent à diminuer le désir de consommer des drogues. Elles englobent notamment la prévention et le traitement des consommateurs de drogues.

Réduction de l'offre — Il s'agit des stratégies qui visent à réduire l'approvisionnement de drogues. Celles-ci comprennent la détection des drogues illicites, l'interdiction des drogues et l'application des lois sur la répression de la drogue.

Régime d'assistance publique du Canada — Le Régime d'assistance publique du Canada est un programme fédéral d'aide et de services sociaux. Les frais de ce programme sont partagés avec les provinces. En vertu du Régime, le gouvernement fédéral accordera plus de 4 milliards de dollars à 2,5 millions de Canadiens nécessiteux en 1987-1988. Une partie des fonds du Régime sert à accorder de petites subventions pour financer des programmes de lutte contre l'abus de l'alcool.

Solvants — Les solvants sont des composés chimiques utilisés dans des produits d'usage commercial ou ménager. Ce sont des produits chimiques extrêmement volatils. Ils sont présents par exemple dans les dissolvants, les colles et l'essence dont on respire les vapeurs qui provoquent des étourdissements et un sentiment d'euphorie et d'excitation. Les solvants peuvent aussi entraîner désorientation, syncopes et crises cérébrales.